



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 20 juin 2022

# Les investissements en faveur du développement rural ne produisent pas tous des effets durablement bénéfiques

Depuis 2007, la Commission européenne a dépensé plus de 25 milliards d'euros pour diversifier l'économie rurale de l'UE et améliorer les infrastructures dans les zones rurales. Or, selon un rapport spécial publié aujourd'hui par la Cour des comptes européenne, ces mesures ont rencontré un succès très variable d'un État membre et d'un secteur à l'autre. La faiblesse des résultats économiques et l'utilisation illégitime à des fins privées ont par exemple compromis la durabilité et la viabilité de projets de tourisme rural financés par l'UE. Les auditeurs recommandent à la Commission européenne de diffuser des informations sur les recettes qui marchent pour orienter plus efficacement les fonds vers les projets viables, atténuer le risque de détournement des projets à des fins privées et exploiter le potentiel des grandes bases de données.

«L'UE a investi des sommes considérables pour rendre l'économie rurale moins dépendante de l'agriculture et de la foresterie, pour préserver les emplois et en créer de nouveaux, et pour améliorer les infrastructures dans les zones rurales», a déclaré Viorel Ștefan, le membre de la Cour responsable de l'audit. «Mais les projets financés par l'UE dans ces zones doivent être durables, et nous pensons que l'Union devrait en faire davantage pour valoriser les projets qui permettent d'optimiser le soutien financier de l'UE et d'en tirer des effets bénéfiques pérennes.»

Les auditeurs ont analysé divers projets soutenus par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader). La plupart des activités issues de ces projets se sont avérées être toujours en cours à la fin de la période réglementaire de cinq ans. C'était particulièrement le cas pour les projets d'infrastructures (rénovation de villages, ou encore construction ou modernisation de routes ou de réseaux de distribution et d'assainissement de l'eau), celles-ci étant généralement conçues pour durer. Cependant, un tiers des projets de diversification, dont le but est de promouvoir les activités non agricoles ou de créer de nouveaux débouchés commerciaux, n'étaient plus en activité au moment de l'audit, même lorsque des fonds très élevés y avaient été alloués. Les investissements dans l'hébergement touristique faisaient partie des projets de diversification le plus couramment soutenus.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu).

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](https://eca.europa.eu)

Les auditeurs ont mis en évidence des différences significatives d'un secteur et d'un État membre à l'autre. Par exemple, en Pologne, les projets de la période 2007-2013 concernant des services à l'agriculture ou à la foresterie étaient moins durables que les projets dans d'autres secteurs. Au cours de cette période, l'hébergement touristique a été soutenu dans plusieurs États membres même lorsqu'il n'était pas économiquement viable. Dans certains cas, des enquêtes pour utilisation privée de bâtiments financés à des fins d'hébergement touristique ont d'ailleurs été ouvertes. Les auditeurs ont en outre mis au jour des cas de projets d'hébergement touristique coûteux ayant mis la clé sous la porte après quelques années seulement. Certains d'entre eux ont coûté à l'UE jusqu'à 9 000 euros de subventions pour chaque mois d'exploitation.

Les auditeurs adressent plusieurs recommandations à la Commission dans la perspective de la politique agricole commune (PAC) pour la période de programmation 2023-2027. Ils lui suggèrent notamment d'aider à diffuser des informations sur les meilleurs moyens:

- de garantir la durabilité des projets, compte tenu des différents types d'investissements soutenus;
- de collecter des preuves que les investissements financés sont toujours en activité;
- de fixer, dans les conventions de subvention, des conditions qui obligent à utiliser les investissements financés aux seules fins prévues.

### Informations générales

La Cour des comptes européenne avait déjà examiné le soutien de l'UE aux infrastructures rurales dans son [rapport spécial 25/2015](#), et signalé des problèmes de durabilité des investissements financés par l'UE au titre de la cohésion dans ses [rapport spéciaux 08/2018](#) et [06/2011](#).

Le rapport spécial 12/2022 «Durabilité des projets de développement rural – La plupart des investissements restent opérationnels pendant la période requise, mais les résultats pourraient être plus pérennes» est disponible sur le [site internet de la Cour](#).

### Contact presse

Service de presse de la Cour: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

- Claudia Spiti: [claudia.spiti@eca.europa.eu](mailto:claudia.spiti@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 553 547
- Vincent Bourgeais: [vincent.bourgeais@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeais@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 551 502
- Damijan Fišer: [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) – M: (+352) 621 552 224